

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE



CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

AIDE FAMILIAL/ FAMILIALE

Enseignement secondaire inférieur de transition

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le

AIDE FAMILIAL/ FAMILIALE

I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau 4 du Cadre francophone des certifications.

II. CHAMP D'ACTIVITÉS

L'aide familial/familiale (AF) est une personne intervenante polyvalente au domicile de la personne bénéficiaire dont le rôle social est d'accompagner les personnes, sur leur lieu de vie, pour préserver et stimuler leur autonomie, en veillant à leur qualité de vie et à leur bien-être.

Cette mission d'accompagnement se décline à travers diverses actions : entretien de l'habitation et du linge, courses ménagères, rôle éducatif, aide aux pratiques hygiéniques, aide administrative, observation, prévention et soutien social, dans le cadre du plan d'aide défini par la personne travailleuse sociale.

L'AF stimule les potentialités de la personne bénéficiaire afin de le maintenir dans une dynamique active : la personne bénéficiaire, si elle le peut, prend part aux tâches réalisées par l'AF.

L'AF accompagne la personne bénéficiaire dans toutes ces activités de la vie quotidienne. L'AF privilégie sa présence auprès de la personne bénéficiaire quand cela est possible. Par exemple : lors du repassage, l'AF est dans la même pièce que la personne bénéficiaire.

L'AF contribue au maintien des conditions optimales de sécurité, d'hygiène et de confort tant physiques que morales pour la personne bénéficiaire et son environnement.

L'AF agit en présence de la personne bénéficiaire. Sa présence permet de rompre avec l'isolement des personnes. Toutefois, certaines situations peuvent justifier de manière exceptionnelle une prestation en l'absence de la personne bénéficiaire.

La mission de l'aide familial/ familiale s'exerce en étroite collaboration avec les personnes aidants proches pour autant que ce soit possible.

L'AF vient en aide à un public fragilisé, avec des profils hétérogènes et complexes : des personnes âgées, des familles, des personnes malades, handicapées, en fin de vie, en situation sociale complexe, un public souffrant de maladies psychiques / mentales / psychologiques.

L'AF respecte et s'adapte à la personne bénéficiaire, à son lieu et mode de vie.

L'AF crée un climat de confiance pour favoriser les échanges avec la personne bénéficiaire. La complexité des situations rencontrées peut engendrer une charge émotionnelle, source potentielle de charge psychosociale chez la personne professionnelle qui travaille.

L'AF est lié·e par un devoir de discrétion par rapport aux situations rencontrées, par rapport à sa vie privée et par rapport à la vie et au travail de ses collègues. L'AF fait preuve d'ouverture d'esprit, d'assertivité, de respect et de professionnalisme dans l'accompagnement des personnes bénéficiaires.

L'AF veille à sa sécurité personnelle en respectant les règles et instructions de sécurité et à sa santé personnelle en portant attention à l'hygiène au travail et à l'ergonomie. L'AF veille également à sa présentation vestimentaire en utilisant les équipements de travail individuels fournis par le service.

III. ACTIVITÉS CLÉS

- ◆ Entretien du lieu de vie en s'adaptant aux habitudes de vie de la personne bénéficiaire et en veillant à sa sécurité ;
- ◆ Entretien et repassage du linge ;
- ◆ Distribution des repas et aide à la prise de repas ;
- ◆ Préparation des repas et aide à la prise de repas ;
- ◆ Assurer le bien-être physique et la sécurité de la personne bénéficiaire ;
- ◆ Apporter un soutien relationnel au bénéficiaire, à son entourage et à la personne aidant proche ;
- ◆ Assurer un rôle socio-éducatif auprès de la personne bénéficiaire et de son entourage ;
- ◆ Relayer les informations auprès des différentes personnes professionnelles intervenantes.

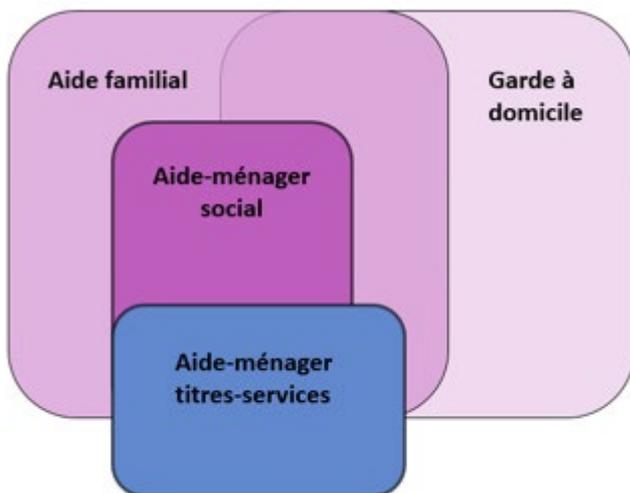
IV. LIEUX D'EXERCICE DU MÉTIER

L'AF travaille dans le lieu de vie des bénéficiaires, à l'exclusion des structures d'hébergement collectif dont la liste est définie par le Gouvernement (maisons de repos, maisons de repos et de soins, hôpitaux...).

Le lieu d'exercice du métier d'AF est spécifique puisque c'est un lieu de vie privée. L'AF ne travaille pas physiquement dans le service d'aide à domicile et se trouve souvent seul comme personne professionnelle intervenante sur le lieu de vie avec la personne bénéficiaire.

Le métier d'AF s'exerce seul sur le lieu de vie de la personne bénéficiaire, l'AF est intégré·e dans le travail social et fait partie d'une équipe et collabore étroitement avec les différents métiers d'aide à domicile internes au service.

V. GRAPPES MÉTIERS : AIDE AUX PERSONNES



V. SITOGRAPHIE

- ◆ Code ROME V3 : K1302/K1304
- ◆ Site du SFMQ : https://sfmq.cfwb.be/nos-productions-profil/domainresult/?L=0&id=506&tx_solr%5Bq%5D=aide+familial

Profil d'équipement

UAA Entretien l'habitation

- Matériel d'entretien domestique
- Produits d'entretien domestiques
- Surfaces et locaux permettant l'apprentissage des aptitudes et savoirs décrits
- Les équipements de protection individuels

UAA Entretien le linge

- Matériel et équipement de buanderie domestique permettant l'apprentissage des aptitudes et savoirs décrits : machine à lessiver, centrale vapeur, produits d'entretien du linge (y compris détachant), table de repassage, fer à vapeur, jeannette, séchoir électrique et étendoir.

UAA Faire les courses ménagères

- Sacs de transport
- Sacs isothermes
- Argent cash

UAA Accompagner la personne bénéficiaire dans les tâches ménagères et travailler en équipe pluridisciplinaire

- En fonction du choix de l'OEF

UAA Participer à la mise en œuvre du plan d'aide en accompagnement la personne bénéficiaire dans son hygiène en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire

- Point d'eau, savon, gant de toilette, essuies de toilette...
- Brosse à dents, dentifrice, prothèse dentaire, boîte à dentier
- Lunettes et ses moyens de nettoyage adaptés
- Produits d'hygiène divers : eau de Cologne, eau de toilette, déodorant...
- Mobilier domestique : table, chaise...
- Vêtements de différentes saisons...

UAA Participer à la mise en œuvre du plan d'aide en accompagnant la personne bénéficiaire dans le domaine de la qualité de vie en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire

- Documentation, outils de communication (numériques et digitaux...)

UAA Participer à la mise en œuvre du plan d'aide en accompagnant la personne bénéficiaire pour la préparation et la prise des repas en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire

- Cuisine équipée avec du matériel ménager de type familial : cuisinière, four, micro-ondes, hotte, frigo, congélateur, batterie de casseroles, boîtes de conservation, vaisselle de ménage, lave-vaisselle...
- Local faisant usage de salle à manger

UAA Participer à la mise en œuvre du plan d'aide dans l'accompagnement de la personne bénéficiaire dans le domaine éducatif et administratif en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire

- Les documents nécessaires à la gestion administrative et budgétaire du ménage Outils digitaux et numériques

1. Intitulé du certificat¹

Certificat de qualification d'
AIDE FAMILIAL/ FAMILIALE

2. Traduction de l'intitulé du certificat²

Gezinshulp • NL
Familienhelfer • DE
Family Worker • EN

3. Éléments de compétences acquis

Le certificat qualification concerne l'ensemble des unités d'acquis d'apprentissage listées ci-dessous.
Unités d'acquis d'apprentissage en conformité avec le profil de formation du SFMQ (Service francophone des Métiers et des Qualifications).

UAA : « Entretenir l'habitation »

UAA : « Entretenir du linge »

UAA : « Faire les courses ménagères »

UAA : « Accompagner la personne bénéficiaire dans les tâches ménagères et travailler en équipe pluridisciplinaire »

UAA : « Participer à la mise en œuvre du plan d'aide en accompagnant la personne bénéficiaire dans son hygiène en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire »

UAA : « Participer à la mise en œuvre du plan d'aide en accompagnant la personne bénéficiaire dans le domaine de la qualité de vie en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire »

UAA : « Participer à la mise en œuvre du plan d'aide en accompagnant la personne bénéficiaire pour la préparation et la prise des repas en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire »

UAA : « Participer à la mise en œuvre du plan d'aide dans l'accompagnement de la personne bénéficiaire dans le domaine éducatif et administratif en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire »

¹ dans la langue d'origine

² Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par la personne porteuse du certificat

Le métier d'aide familial/familiale est référencé dans les fiches métier K1302 / K1304 - services à la personne et à la collectivité - du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (www.pole-emploi.fr).

La nomenclature et la codification du ROME sont utilisées par les différents services publics de l'emploi en Belgique. L'aide familial(e) (AF) est une personne intervenante polyvalente au domicile de la personne bénéficiaire dont le rôle social est d'accompagner les personnes, sur leur lieu de vie, pour préserver et stimuler leur autonomie, en veillant à leur qualité de vie et à leur bien-être.

Cette mission d'accompagnement se décline à travers diverses actions : entretien de l'habitation et du linge, courses ménagères, rôle éducatif, aide aux pratiques hygiéniques, aide administrative, observation, prévention et soutien social, dans le cadre du plan d'aide défini par la personne professionnelle travailleuse sociale.

L'AF stimule les potentialités de la personne bénéficiaire afin de le maintenir dans une dynamique active : la personne bénéficiaire, si l'AF le peut, prend part aux tâches réalisées par l'AF.

L'AF accompagne la personne bénéficiaire dans toutes ces activités de la vie quotidienne. L'AF privilégie sa présence auprès de la personne bénéficiaire quand cela est possible. Par exemple : lorsque l'AF repasse, l'AF est dans la même pièce que la personne bénéficiaire.

L'AF contribue au maintien des conditions optimales de sécurité, d'hygiène et de confort tant physiques que morales pour la personne bénéficiaire et son environnement.

L'AF agit en présence de la personne bénéficiaire. Sa présence permet de rompre avec l'isolement des personnes. Toutefois, certaines situations peuvent justifier de manière exceptionnelle une prestation en l'absence de la personne bénéficiaire.

La mission de l'aide familial/ familiale s'exerce en étroite collaboration avec les personnes aidants proches pour autant que ce soit possible.

(*) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

© Union européenne, 2002-2014 | <http://europass.cedefop.europa.eu>

5. Base officielle du certificat	
Nom et statut de l'organisme certificateur (nom) (adresse) B- CP – COMMUNE Tél. Site WEB : Établissement organisé/reconnu et subventionné par la Communauté française de Belgique	Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique) Boulevard Léopold II, 44 B – 1080 BRUXELLES Belgique http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/ http://www.enseignement.be/
Niveau du certificat Niveau 4 du CFC et du CEC (EQF)	Système de notation / conditions d'octroi Évaluation binaire « a satisfait / n'a pas satisfait » établie en référence à des critères d'évaluation (norme) dont tous doivent être rencontrés pour satisfaire à l'épreuve. Le certificat de qualification est délivré aux apprenant-es qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le dossier pédagogique de l'enseignement de promotion sociale et par le profil de certification du « Aide familial/ familiale ». Les critères et indicateurs d'évaluation sont définis par le dossier pédagogique de l'enseignement de promotion sociale et par le profil d'évaluation.
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation Néant	Accords internationaux Néant
Bases légales Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale (articles 30 et 30 ter). Accord de coopération du 29 octobre 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications (en abrégé SFMQ). Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 septembre 2015 portant règlement général des études de l'enseignement secondaire de promotion sociale. Circulaire 7658 : Sanction des études dans l'enseignement secondaire de promotion sociale et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus		
Description de l'enseignement suivi	Part du volume total de l'enseignement	Durée (heures/semaines/mois/années)
École : enseignement secondaire de promotion sociale	0 à 71%	périodes (1 période = 50 minutes)
Apprentissage en contexte professionnel	10 à 29 %	périodes
Apprentissage non formel validé	0 à 90 %	
Durée totale de l'enseignement conduisant au certificat/titre/diplôme		Durée variable : enseignement modulaire (article 14 du Décret du 16 avril 1991)
Niveau d'entrée requis Réussite d'un test vérifiant les compétences de base (celles du CESS) en français et en mathématiques ; Les conditions d'admission dans l'enseignement de promotion sociale sont précisées dans les articles 33, 34 et 35 du Décret du 16 avril 1991 Information complémentaire http://europass.cedefop.europa.eu		
Tout renseignement sur le système d'enseignement de promotion sociale : http://www.enseignement.be/index.php?page=27151		